N° 19 FEVRIER 2020

La justice ne va pas sans la révolte.

A. CAMUS

Actuelles

SOMMAIRE

- Editorial
- 75 ans de régime de retraite
- Barème 2020
- Invitaton réunion du 26 mars 2020 Hérouville Saint Clair

URSEN CGT
Section des Retraités
R. Baroux
J. Delétraz
8 rue colonel Rémy
14000 CAEN

TRESORIERS DES SDEN
SDEN CGT CALVADOS
Laurent Forestier
6 Impasse du Londel
14480 Le Fresne Camilly

SDEN CGT MANCHE
Isabelle Leroy
4 Le Clos Samson
50470 Tollevast

SDEN CGT ORNE
Gaëlle Dhaille
La Contrie
61500 Aunay les Bois

EDITORIAL

UN MOUVEMENT SOCIAL HISTORIQUE

Il a commencé avec les urgences, la RATP, les cheminots, puis les salariés de l'énergie, pour exploser avec le projet gouvernemental de la réforme des retraites. Il s'élargit à de nombreux secteurs : pompiers, profs, dockers, avocats, pilotes et hôtesses de l'air, danseurs de l'opéra, etc.... C'est, à ce jour, le plus long conflit depuis mai 68.

Soixante six pourcent de la population partage cette colère et affirme son soutien aux grévistes. Les collectes de solidarité ont pris de l'ampleur. La dignité des grévistes avec la perte de salaire se répercute sur leurs enfants et leurs familles. Ils mesurent que se joue leur avenir, celui de leurs enfants et les retraites de leurs parents. Le passage à une retraite par points fera baisser la retraite de tous.

Le gouvernement tente tout pour fracturer l'unité. Il maintient des régimes spéciaux pour certains : pompiers, policiers, personnels navigants, routiers, sénateurs..... Quelle contradiction avec l'objectif premier de supprimer les régimes spéciaux et de créer un système universel ! Il cible la CGT comme opposant à toutes les réformes. Il tente de retourner l'opinion publique par l'intermédiaire des médias.

Macron et son gouvernement sont en échec. Ils organisent le bras de fer plutôt que d'écouter les aspirations des salariés, des retraités, des privés d'emploi et les propositions de leurs organisations syndicales. Les retraités participent massivement à toutes els initiatives et y portent leurs revendications.

En 2020, l'unité des salariés et des retraités peut être un tournant dans l'histoire.

Tous ensemble, nous devons gagner sur l'augmentation des retraites, l'annulation de la hausse de la CSG, le maintien des pensions de réversions et leur extension à tous les couples, le maintien des services publics de proximité, l'accès aux soins et aux transports pour tous.

JE DESCENDS DANS LA RUE ! ! ! !

ON NE LACHE RIEN ! ! !

CONTINUONS LA MOBILISATON

ELARGISSONS LE MOUVEMENT

RESTONS PLUS DETERMINES QUE JAMAIS !

JL Lemarois
USR 14

75 ANS DE REGIME DE RETRAITE
1945—2019

- Avant 1945 : Rien ou quelques caisses privées, quelques régimes spéciaux selon certaines professions (1856).

- *1945 : Gouvernement provisoire de la République française.*

- 1945 : Création de la Sécurité Sociale incluant un régime de retraite par répartition : on cotise pour les retraités et on acquiert des droits. Protection et solidarité intergénérationnelle. Couverture du risque vieillesse, revenu de subsistance pour les salariés qui vivaient au-delà de 60 ans et en incapacité de travailler. Espérance de vie : 60 ans. Pension maximale : 40 % du plafond de la sécurité Sociale. (De Gaulle - Croizat).

- *1946 : IVe République : Auriol—Coty.*

- 1947 : Création de l'AGIRC. Retrraite complémentaire obligatoire pour les cadres.
- 1948 : Création d'un régime de base pour les commerçants et les professions libérales qui ont refusé le Régime Général.
- 1956 : Création d'un minimum vieillesse pour les personnes n'ayant pas cotisé.

- *1958 Ve République : De Gaulle.*

- 1961 : Création de l'ARRCO régime complémentaire pour les salariés non cadres.

- *1981 : Miterrand.*

- 1982 : Âge légal de départ 60 ans. Carrière complète avec 37,5 annuités de cotisations.
- 1991 : Création de la CSG. Contribution Sociale Généralisée applicable aux pensions. (Miterrand/ Rocard).
- 1993 : Durée de cotisation : 40 ans.
  Pension calculée sur les 25 meilleures années et non plus les 10.
  Indexation des pensions sur l'inflation et non plus sur le salaire annuel moyen. (sam).
  (Miterrrand /E. Balladur/S. Veil)

- *1995 Chirac*

- 1995 : Échec de la réforme Juppé. Extension de la réforme Balladur/Veil à la fonction publique et
- aux régimes spéciaux. (Chirac/Juppé)
- 1998 : Augmentation et généralisation de la CSG, sauf pour les non imposables.
- 2003 : Augmentation de la durée de cotisation pour la fonction publique : 40 ans.
- Régime facultatif de retraites par capitalisation pour les salariés du privé. PERP.
- Plan d'épargne salariale aménagé en plan retraite. PERCO et avantages fiscaux.(Fillon).
-
- *2007 : Sarkosy.*
-
- 2008 : Allongement de la durée de cotisation : 41 ans en 2012, allongement étendu à certains régimes spéciaux (SNCF, RATP) désindexation de leurs pensions sur le sam. (Sarkosy/Bertrand).
- 2009 : Âge de mise à la retraite d'office porté de 65 à 70 ans. (Sarkosy/Fillon).
- 2010 : Relèvement de l'âge de départ à la retraite à 62 ans et 67 ans pour ceux qui n'ont pas assez cotisé.
- 2010 : Départ anticipé à 60 ans pour pénibilité. Incapacité de travail à 20 % (Sarkosy/Woerth).
-
- *2012 : Hollande.*

- *2012 : Départ à 62 ans dès 2017.* Création de la CASA
- 2014 : Allongement de la durée de cotisation. Un : trimestre tous les 3 ans jusqu'en 2035. Création d'un compte pénibilité avec 10 critères remis en cause 3 ans après. (Hollande/Ayrault).

- *2017 : Macron.*

- 2019 : Réforme Macron/Philippe. Régime par points.

EN VERT : avancées.
EN ROUGE : reculs.

AVEC LES CHANGEMENTS INTERVENUS SUR NOS PENSIONS ,VERIFIEZ SI VOUS AVEZ CHANGE DE TRANCHE. SI OUI PRENDRE CONTACT AVEC LE TRESORIER DEPARTEMENTAL.
LE BAREME INDIQUE LES PENSIONS AVANT IMPOT, DONC NE PAS PRENDRE LE MONTANT NET DU RELEVE.

Section Nationale des Retraités
CGT EDUC'ACTION
263, rue de Paris - Case 549 – 93515 MONTREUIL CEDEX
01 55 82 76 42 ou 01 55 82 76 10
unsen.retraites@ferc.cgt.fr

BAREME DE COTISATIONS Retraité(e)s pour 2020

MONTANT TOTAL NET DE TOUTES LES PENSIONS		COTISATION (VIE NOUVELLE incluse) 1 % du total pensions		cotisation nette après déduction fiscale, ou crédit d'impôts
PAR MOIS	PAR AN	PAR MOIS	PAR AN	
de 700,00 € à 799,99 €	de 8 400,00 € à 9 599,99 €	**8,73 €**	104,80 €	35,63 €
de 800,00 € à 899,99 €	de 9 600,00 € à 10 799,99 €	**9,73 €**	116,80 €	39,71 €
de 900,00 € à 999,99 €	de 10 800,00 € à 11 999,99 €	**10,73 €**	128,80 €	43,79 €
de 1 000,00 € à 1 099,99 €	de 12 000,00 € à 13 199,99 €	**11,73 €**	140,80 €	47,87 €
de 1 100,00 € à 1 199,99 €	de 13 200,00 € à 14 399,99 €	**12,73 €**	152,80 €	51,95 €
de 1 200,00 € à 1 299,99 €	de 14 400,00 € à 15 599,99 €	**13,73 €**	164,80 €	56,03 €
de 1 300,00 € à 1 399,99 €	de 15 600,00 € à 16 799,99 €	**14,73 €**	176,80 €	60,11 €
de 1 400,00 € à 1 499,99 €	de 16 800,00 € à 17 999,99 €	**15,73 €**	188,80 €	64,19 €
de 1 500,00 € à 1 599,99 €	de 18 000,00 € à 19 199,99 €	**16,73 €**	200,80 €	68,27 €
de 1 600,00 € à 1 699,99 €	de 19 200,00 € à 20 399,99 €	**17,73 €**	212,80 €	72,35 €
de 1 700,00 € à 1 799,99 €	de 20 400,00 € à 21 599,99 €	**18,73 €**	224,80 €	76,43 €
de 1 800,00 € à 1 899,99 €	de 21 600,00 € à 22 799,99 €	**19,73 €**	236,80 €	80,51 €
de 1 900,00 € à 1 999,99 €	de 22 800,00 € à 23 999,99 €	**20,73 €**	248,80 €	84,59 €
de 2 000,00 € à 2 099,99 €	de 24 000,00 € à 25 199,99 €	**21,73 €**	260,80 €	88,67 €
de 2 100,00 € à 2 199,99 €	de 25 200,00 € à 26 399,99 €	**22,73 €**	272,80 €	92,75 €
de 2 200,00 € à 2 299,99 €	de 26 400,00 € à 27 599,99 €	**23,73 €**	284,80 €	96,83 €
de 2 300,00 € à 2 399,99 €	de 27 600,00 € à 28 799,99 €	**24,73 €**	296,80 €	100,91 €
de 2 400,00 € à 2 499,99 €	de 28 800,00 € à 29 999,99 €	**25,73 €**	308,80 €	104,99 €
de 2 500,00 € à 2 599,99 €	de 30 000,00 € à 31 199,99 €	**26,73 €**	320,80 €	109,07 €
de 2 600,00 € à 2 699,99 €	de 31 200,00 € à 32 399,99 €	**27,73 €**	332,80 €	113,15 €
de 2 700,00 € à 2 799,99 €	de 32 400,00 € à 33 599,99 €	**28,73 €**	344,80 €	117,23 €
de 2 800,00 € à 2 899,99 €	de 33 600,00 € à 34 799,99 €	**29,73 €**	356,80 €	121,31 €
de 2 900,00 € à 2 999,99 €	de 34 800,00 € à 35 999,99 €	**30,73 €**	368,80 €	125,39 €
de 3 000,00 € à 3 099,99 €	de 36 000,00 € à 37 199,99 €	**31,73 €**	380,80 €	129,47 €
de 3 100,00 € à 3 199,99 €	de 37 200,00 € à 38 399,99 €	**32,73 €**	392,80 €	133,55 €
de 3 200,00 € à 3 299,99 €	de 38 400,00 € à 39 599,99 €	**33,73 €**	404,80 €	137,63 €
de 3 300,00 € à 3 399,99 €	de 39 600,00 € à 40 799,99 €	**34,73 €**	416,80 €	141,71 €
de 3 400,00 € à 3 499,99 €	de 40 800,00 € à 41 999,99 €	**35,73 €**	428,80 €	145,79 €
de 3 500,00 € à 3 599,99 €	de 42 000,00 € à 43 199,99 €	**36,73 €**	440,80 €	149,87 €
de 3 600,00 € à 3 699,99 €	de 43 200,00 € à 44 399,99 €	**37,73 €**	452,80 €	153,95 €
de 3 700,00 € à 3 799,99 €	de 44 400,00 € à 45 599,99 €	**38,73 €**	464,80 €	158,03 €
de 3 800,00 € à 3 899,99 €	de 45 600,00 € à 46 799,99 €	**39,73 €**	476,80 €	162,11 €
de 3 900,00 € à 3 999,99 €	de 46 800,00 € à 47 999,99 €	**40,73 €**	488,80 €	166,19 €
de 4 000,00 € à 4 099,99 €	de 48 000,00 € à 49 199,99 €	**41,73 €**	500,80 €	170,27 €

Sachant que les cotisations syndicales bénéficient d'une déduction fiscale de 66%, il ne reste, que 34% à la charge des syndiqués, imposables ou non.

La cotisation comprend:
1,00% des pensions nettes perçues
14,80 € pour le journal national "Vie Nouvelle" (soit 1,23 € par mois)
Pour information : reversements
entre 67 et 71% sont reversés à CoGéTise pour l'Unsen, la FERC, les UL, UD et la confédération

INVITATION

Cher(e) Camarade,

Tu es cordialement invité(e) à notre réunion de printemps qui se tiendra au :

CAFE DES IMAGES

HEROUVILLE SAINT CLAIR

LE JEUDI 26 MARS 2020

(9 H 30)

Comme d'habitude, nous nous réunirons le matin vers 10 h après le traditionnel café d'accueil. Au menu :

- Introduction
- Point d'actualité : débat
- Compte rendu des dernières CE SNR
- Point sur les nouveaux retraités
- Questions diverses
- Date de la prochaine réunion (Manche)

LE CAFE DES IMAGES
4 square du Théatre
14200 Hérouville Saint Clair

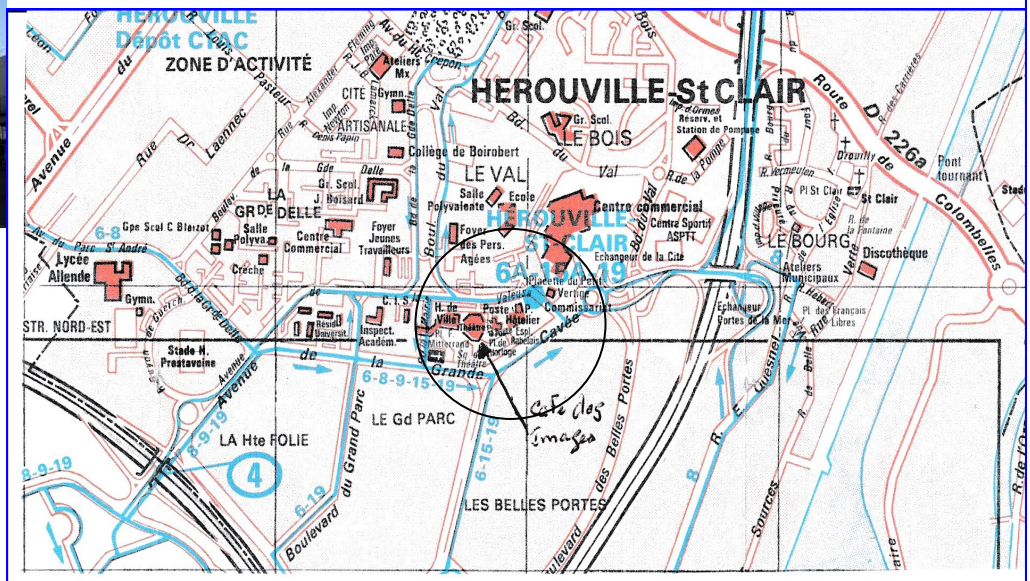

ATTENTION
Pour le repas veuillez préciser :
Menu : végétarien ou viande ou poisson

Parking sur la grande place en face du cinéma « Café des Images » Avenue de la Grande Cavée

OOOO